

FICHE DE POSTE

| | |
|-------------------------------|---|
| INTITULE DU POSTE | Chargé(e) de l'élaboration de la stratégie biosécurité dans les îles Eparses |
| CATEGORIE | A (ou équivalent) |
| STATUT | CDD « Contrat de projet » – Poste sous statut d'agent contractuel de droit public (ouvert aux titulaires de la fonction publique, en disponibilité sur contrat ou détachement sur contrat) |
| DIRECTION | Direction de l'environnement – Service conservation et restauration des milieux naturels |
| LOCALISATION | Saint-Pierre de La Réunion (siège des TAAF) |
| DOMAINE(S) D'ACTIVITES | Politique publique de l'environnement / Gestion espèces exotiques envahissantes / Logistique |
| ELEMENTS DE CONTEXTE | <p>Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la constitution, formé par les îles St-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses (depuis 2007), est placé sous l'autorité d'un Préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises ainsi que des réserves des îles Eparses (Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses et Tromelin). Les TAAF mettent en place sur ces districts un modèle de gestion permettant de concilier le développement d'activités humaines raisonnées et la protection d'un patrimoine naturel d'exception. Ces territoires insulaires et les zones marines qui leurs sont associées offrent à la France une position privilégiée au niveau international pour répondre aux grands enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, étude du changement climatique, gestion durable des ressources marines, etc.).</p> <p>La direction de l'environnement veille et contribue à la déclinaison des politiques nationales en matière d'environnement, de climat et de préservation de la biodiversité pour l'ensemble des districts des TAAF. La direction de l'environnement se compose d'un service connaissance et suivi du patrimoine naturel, d'un service conservation et restauration des milieux naturels, d'un service appui aux politiques publiques (services placés chacun sous l'autorité d'un(e) chef(fe) de service), d'une cellule coordination opérationnelle des agents en charge de la gestion des réserves naturelles (sous l'autorité d'une coordinatrice), et d'une cellule appui transversal sous l'autorité directe du directeur.</p> <p>Le cortège d'espèces végétales et animales qui ont été introduites au cours du temps et continuent de l'être aujourd'hui constitue la menace la plus importante qui pèse sur les espèces et les communautés natives des TAAF. Si par le passé, une grande majorité de ces espèces ont été introduites volontairement par l'Homme, toute introduction volontaire est désormais interdite sur les îles. L'introduction d'espèces exotiques animales et/ou végétales, puis leur dispersion dans les districts, est aujourd'hui involontaire et relève principalement de la circulation des personnes et du fret vers/sur les îles.</p> <p>Des actions de lutte contre les espèces introduites ainsi que des suivis ont été engagés depuis plusieurs années par les TAAF. Toutefois, ces actions ne seront pertinentes et efficaces sur le long terme que si les TAAF parviennent à limiter le flux d'entrée d'espèces exotiques nouvelles sur les îles. C'est tout l'objet de la biosécurité qui désigne l'ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques d'introduction et de dispersion involontaires d'espèces exotiques végétales et/ou animales.</p> <p>Dans ce contexte, les TAAF se sont dotées en 2021 d'une stratégie de Biosécurité dans les Terres australes françaises. Une démarche similaire a été engagée en 2023 pour doter les îles Eparses d'une vision stratégique en matière de biosécurité. A cette fin, un diagnostic et une analyse de risques portant sur les flux et les vecteurs logistiques a été réalisée en lien</p> |

| | |
|---------------------------------------|--|
| <p>MISSION(S) ET ACTIVITES</p> | <p>étroit avec les Forces armées de la zone sud de l’océan Indien (FAZSOI). La personne recrutée sera chargée d’élaborer la partie relative à la gestion des risques et d’initier les premières actions de biosécurité dans les îles Eparses.</p> <p>Ce poste est placé sous l’autorité du Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, et sous la responsabilité du chef de service Conservation et restauration des milieux naturels.</p> <p><u>DESCRIPTION DE LA MISSION :</u></p> <p>En relation étroite avec les FAZSOI et les différents services des TAAF, les principales missions de la personne recrutée sont les suivantes :</p> <p>1) <u>Elaboration du volet « Gestion des risques » de la stratégie Biosécurité des Iles Eparses :</u> Sur la base des résultats de l’analyse de risque et en s’inspirant de la méthodologie appliquée pour les îles Australes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de groupes de travail inter-services TAAF et avec les partenaires (FAZSOI, universitaires) pour identifier des mesures de biosécurité adaptées au contexte et aux enjeux ; - Construction d’un référentiel de protocoles permettant de dimensionner les moyens nécessaires et d’identifier les personnes référentes pour leur mise en œuvre ; - Rédaction du document cadre. <p>2) <u>Animation de la stratégie Biosécurité des îles Eparses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et construction des actions prioritaires en matière de biosécurité dans les Iles Eparses ; - Déploiement des premières mesures de biosécurité ; - Organisation du comité biosécurité et secrétariat associé ; - Veille au portage transversal et partagé de la biosécurité dans les îles Eparses ; - Garantie de l’implication des référents de la mise en œuvre des protocoles biosécurité ; - Montage de dossiers de financement (subventions, réponses à des appel d’offres, etc.) <p>3) <u>Activités transversales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et renforcement du réseau de partenaires scientifiques, institutionnels et techniques associés à la thématique ; - Contribution à l’élaboration, au rapportage et l’évaluation des feuilles de route environnementales (plans d’actions, plans de gestion, PNA, etc.) ; - Participation à la production de documents de communication (bilans d’activités, articles du site internet, etc.) ; - Alimentation et interprétation des indicateurs de l’observatoire territorial de la biodiversité associés à la thématique ; - Soutien aux activités du service ; - Participation à la biosécurité à quai <p>Pour l’exercice de ses missions et en fonction des besoins identifiés, la personne recrutée pourra être amenée à réaliser des missions de terrain dans les îles Eparses.</p> |
| <p>PERSONNEL A ENCADRER</p> | <p>/</p> |
| <p>SALAIRE</p> | <p>Rémunération selon les règles applicables aux agents contractuels du ministère de l’intérieur, en fonction de l’expérience professionnelle justifiée sur des fonctions de niveau équivalent.</p> |
| <p>COMPETENCES REQUISES</p> | <p>Bac+5 ou équivalent</p> <p>SAVOIR FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la gestion de projets (rapportage, organisation de réunions, préparation de documents de travail, planification, suivi budgétaire, etc.) - Expérience préalable de mise en œuvre d’outils et de mesures de biosécurité - Très bonnes compétences requises en matière d’animation et médiation - Capacité d’analyse des contraintes techniques et des problèmes - Excellentes compétences rédactionnelles et esprit de synthèse |

| | |
|------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Bonnes connaissances des enjeux environnementaux et de la préservation du patrimoine naturel (notamment la gestion des espèces exotiques et la biosécurité) - Connaissance des chaînes logistiques (approvisionnement import et export) - Une expérience préalable dans les TAAF serait un atout - Maîtrise des outils informatiques usuels <p>SAVOIR ETRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisme, motivation et rigueur - Capacité d'adaptation, d'initiative et autonomie - Sens de l'organisation et de l'anticipation - Bonnes capacités de communication, de négociation et d'animation de réseaux - Aptitude à travailler en équipe et en autonomie - Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général - Culture administrative |
| DUREE DE LA OU DES MISSIONS | <p>Contrat de projet (CDD) de 24 mois Prise de poste souhaitée : Novembre 2024</p> |
| PERSONNE A CONTACTER | <p>Pour tout renseignement sur le poste, merci de contacter clement.quetel@taaf.fr</p> |

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention de Mme la préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines à l'adresse suivante : srh@taaf.fr en mentionnant impérativement en objet du message : **CANDIDATURE_CDD_STRATEGIE BIOSECURITE IE_NOM_Prénom**

Date limite de candidature : 04/08/2024